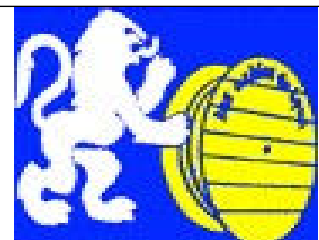


Association sociale des Câbles de Lyon



CA-2023-1-CR Assemblée Générale du 03-02-2023

COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale du 03 Février 2023

INFO : Nous rappelons à tous nos adhérents, qu'il est possible de faire bénéficier vos proches des avantages de l'association au sein de la mutuelle. Concerne « Parents » - « Enfants » - « Conjoints » - « Concubins » - « Enfants de concubin » - « Vos frères et sœurs » - « Vos amis proches » - Prendre contact avec José 06.49.17.07.80 ou Jean-Pierre 06.87.23.46.74

Trouver de nouveaux adhérents n'est pas simplement du ressort des membres du Conseil d'Administration. Tous les adhérents doivent participer à la propagation des informations concernant la possibilité d'avoir des nouveaux adhérents. Parlez en autour de vous. Si vous rencontrez d'anciens collègues de boulot, informez-les de notre existence, et des possibilités de bénéficier d'une mutuelle que nous pouvons dire compétitive.

1.- RAPPORT MORAL

Le 03 février 2023, est notre 10^{ème} Assemblée Générale de notre Association créée en 2012, et nous vous remercions de votre présence, ce soir. Cela permet de se rencontrer, de discuter, et de pouvoir répondre à vos questions. Comme nous l'avions annoncé à notre dernière AG, nous avons favorisé la programmation de l'AG, soit fin janvier ou début février hors vacances scolaires. La date réelle dépend également de l'accord de la mairie.

Nous remercions Nathalie BERTELOOT représentante de M comme Mutuelle d'être présente. Elle vous présentera les résultats de l'année 2021 et des 10 premiers mois 2022, et les cotisations 2023 établies en accord avec le CA de notre Association. Elle répondra également à vos questions éventuelles.

- Nous avons constaté la disparition de certains de nos adhérents. A ce titre, nous avons observé une minute de silence à la mémoire de nos adhérents disparus.

- Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, notre effectif est passé de 403 à 396, soit une baisse de 1,7%.

- Nous avons signé l'avenant n° 7 du 23/12/2022 au contrat, concernant les cotisations 2023.

- Conformément aux prévisions prises chaque année, la trésorerie a été vérifiée le 24 janvier 2023 par les 2 commissaires au compte, Paul Boudeville et Christian Gouverneur qui vous communiqueront leurs observations dans quelques instants. Le contrôle a eu lieu pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022, soit 13 mois. Voir § 7 pour un peu plus de détails.

- Le CR de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2022 vous a été envoyé. Il est soumis à l'approbation des adhérents présents.

*Y a-t-il des Membres contre : Aucun des Membres qui s'abstiennent : Aucun
Avez-vous des questions sur ce CR ? : Non Le PV est donc approuvé à l'unanimité*

- Une note d'information du 10/08/2022 et un CR de réunion du 02/12/2022 vous ont été envoyés.

2.- COMMUNICATION

Le 100% SANTE, mis en place par le gouvernement a apporté beaucoup de changement dans le bilan financier des mutuelles, et en conséquence une influence sur le montant des cotisations des adhérents.

Dans les résultats de 2020, l'état a instauré 2 taxes supplémentaires COVID de 2.6% et Médecins traitants de 0.8%.

Dans les résultats de 2021, les taxes de l'Etat ont été de 1.3% et 0.8%

Dans les résultats de 2022, la taxe de l'Etat de 0.8% est maintenue

Pour 2023, la taxe de 0,8% pour médecins traitants est maintenue

Nous avons de la chance d'être une Association et en tant que telle, nous avons la possibilité de discuter avec la mutuelle des résultats, des actions à mener, et de discuter des corrections des cotisations pour l'année suivante.

C'est pourquoi nous devons bien gérer nos dépenses. Faites attention à ne pas stocker des médicaments en excès. Nous devons gérer nos consommations avec sérieux, n'hésitez pas à annuler sur l'ordonnance des médicaments inutiles (ou le demander à votre médecin). Sachez que vous avez le droit de refuser un médicament au pharmacien (si vous avez du stock par exemple).

2.1.- Coordonnées

Encore cette année, nous avons eu des retours de courriers et des mails qui reviennent. Si vous changez vos coordonnées (adresse postale, adresse mail, téléphone), prévenez le secrétaire, sinon nos informations ne vous parviennent pas et honnêtement ce n'est pas facile de rétablir la situation. N'oubliez pas aussi d'avertir la mutuelle.

2.2.- Adresse mail

Dans ce domaine aussi, nous nous améliorons et nous restons persuadés et même sûr que certains d'entre vous ont une adresse mail, mais pourquoi vous ne nous la communiquez pas. Nous avons joint un petit document dans le dernier envoi postal sur ce sujet, et seule UNE personne a répondu à notre demande.

SACHEZ QUE VOTRE ADRESSE MAIL NE SERA JAMAIS COMMUNIQUEE A AUTRUI, alors n'hésitez pas, la communiquer au secrétaire Jean-Pierre.

Pour 1 envoi de courriers par la poste aux adhérents, cela nous coûte 140€ en enveloppes timbrées.

2.3.- Site INTERNET

Vous pouvez avoir accès au site sans s'y inscrire en vous connectant à : <https://asso-cablesdelyon.fr/>

Il sera mis à jour courant février.

2.4.- Notre existence

- Une annonce de l'existence de notre association est parue à plusieurs reprises dans les 2 journaux locaux

3.- CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le CR de la réunion du 2 décembre 2022, Nous avons signalé le renouvellement de 50% du CA, comme prévu dans les Statuts. Cette année, il y a la démission de José PRUGNIEL, Philippe EMPISSE, Albert PICAVET, auquel s'est ajouté Jean-Pierre GOUVERNEUR pour rééquilibrage (4 postes à pourvoir). 3 candidats se sont proposés pour les 4 postes disponibles. Les élections par correspondance se sont déroulées jusqu'au 27 janvier 2023. Le vote en AG s'est déroulé ce jour. Les résultats sont les suivants :

Résultats : Votants : 53

José PRUGNIEL Pour 53 Philippe EMPISSE Pour 53 J-Pierre GOUVERNEUR Pour 53

Les 3 candidats sont réélus au CA pour 4 ans

Il y a toujours une place libre dans notre CA, alors n'hésitez pas, proposez vous, mais sans être un membre officiel.

4.- MANIFESTATION EXTERIEURE

Nous avons mis en place une ½ journée de pêche à la truite le 09 septembre 2022. Il n'y a pas eu la satisfaction de tous sur la quantité de poissons pêchés. Durant cette journée il a fait très chaud et cela explique peut être notre insatisfaction. Cette année, nous ferons un nouvel essai dans cet étang avant de prendre une décision. N'hésitez pas à venir à la prochaine ½ journée, même si vous n'êtes pas pêcheur. La participation de chaque pêcheur est à hauteur de 60/65% des frais.

5.- SUBVENTIONS

Nous n'avons pas relancé la municipalité et Alcatel

6.- AIDE SOCIALE DE L'ASSOCIATION

Aucune aide n'a été demandée durant 2022. Cette aide ponctuelle de l'Association est valide jusqu'à l'AG 2024

7.- BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Trésorerie 2022 : Le bilan financier du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022, soit 13 mois, a été vérifié par les 2 commissaires au compte, Paul Boudeville et Christian Gouverneur le 24 janvier 2023. Nous laissons la parole à Christian GOUVERNEUR, le rapporteur de l'opération.

Solde de l'exercice précédent : 7725,68 Euros au 30/11/2021

Recette totale 2022 : 3107,76 Euros

Dépense totale 2022 : 2014,82 Euros

Excédent 2022 : 1092,94 Euros

Solde au 31/12/2022 : 8818,62 Euros

LE BILAN FINANCIER A ETE APPROUVÉ PAR LES 2 COMMISSAIRES AU COMPTE

Le montant des frais de secrétariat pour 2022 s'élève à 1590,20 Euros. C'est très élevé, mais surtout à cause de la trésorerie sur 13 mois au lieu de 12, notamment l'achat des enveloppes timbrées.

Prévision du contrôle pour 2024 : 1) Christian GOUVERNEUR 2) Pascale BOUDEVILLE
et 3) Alain ST MAXIN (en cas de désistement)

8.- EXCEDENT FINANCIER

Conformément à la décision prise l'an dernier, nous allons mettre en place le versement d'une 1/2 cotisation mensuelle à chaque nouvel adhérent. Cette application commencera au 01 janvier 2023. Le règlement intérieur a été modifié en ce sens, en fixant les règles, approuvé par le CA et notamment pour sécuriser notre trésorerie.

Le versement ne sera effectué qu'au 1^{er} jour qui suit chaque trimestre.

9.- ADHERENTS

Nouveaux : Compte tenu des communiqués parus dans la presse et du bouche à oreille, nous avons répondu à la demande de 15 personnes, dont 9 ont adhéré courant 2022 – 6 sont indécis.

Départs : 16 adhérents (dont 3 membres Honoraires) sont disparus de nos listings en 2022 (soit décès ou démissions).

10.- ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ADHESION

Ce sujet mis en place l'an dernier n'a pas reçu ce que nous attendions. Très peu d'adhérents d'amis proches, voire très proches des adhérents actuels. Le Règlement Intérieur de l'Association a été modifié dans ce sens.

- 11.- ADHESIONS** - Nombre d'adhérents total au 31/12/2022 : 396, (soit - 7 par rapport au 1er décembre 2021)
 - Personnes protégées 2022 : 356 (- 4 depuis 1er déc. 2021), soit - 1,11%
 - Honoraires 2022 : 40 personnes (- 3 depuis 1er déc. 2021), soit - 7%

Dates	Standard	Intermédiaire	Supérieure	Total PP	Honoraires	TOTAL
Oct. 2012	76	-----	359	435 (-4%)	142	577 (-5%)
01/11/2013	73	-----	342	415 (-5%)	121	536 (-7%)
01/12/2014	69	20	317	406 (-2,2%)	84	490 (-8,6%)
01/12/2015	76	27	306	409 (+0,74%)	69 (-18%)	478 (-2,4%)
01/11/2016	65 (-14%)	72 (+167%)	249 (-19%)	386 (-5,6%)	65 (-5,8%)	451 (-5,6%)
01/11/2017	68 (+4,6%)	99 (+37%)	209 (-16%)	376 (-2,6%)	57 (-12,3%)	433 (-4%)
01/11/2018	63 (-7,3%)	115 (+16%)	192 (-8%)	370 (-1,6%)	52 (-8,8%)	422 (-2,5%)
01/11/2019	62 (-1,6%)	119 (+3,5%)	182 (-5,2%)	363 (-1,9%)	49 (-5,8%)	412 (-2,4%)
01/11/2020	56 (-9,7%)	131 (+10%)	165 (-9,3%)	352 (-3%)	48 (-2%)	400 (-3%)
01/12/2021	54 (-3,6%)	151 (+15,3%)	155 (-6,1%)	360 (+2,3%)	43 (-10,4%)	403 (+0,75%)
31/12/2022	51 (-5,5%)	159 (+5,3%)	146 (-5,8%)	356 (-1,1%)	40 (-7%)	396 (-1,74%)
Depuis 2016	- 21,5%	+ 121%	- 41,4%	- 7,8%	- 38,5%	- 12,2%

Nous avons calculé l'âge moyen de tous nos adhérents, nous en sommes à 71 ans.

12.- RESULTATS 2021 ET PARTIEL 2022 La parole est laissée à M comme Mutuelle

12.1.- Résultats définitifs de 2021 établis au 30/04/2022 :

Le Conseil d'Administration de l'Association ne tient compte que des résultats avec répartition des Allocations Obsèques. Toutefois, nous tenons à vous communiquer ci-dessous les 2 types de résultats SANS et AVEC répartition.

Année 2021	Frais obsèques SANS REPARTITION Calcul de M c Mutuelle		Frais obsèques AVEC REPARTITION Calcul de l'Association	
	9 mois 2021	Annuel 2021 au 30/04/2022	9 mois 2021	Annuel 2021 au 30/04/2022
Standard	121 %	125 %	121 %	127 %
Intermédiaire	99 %	104 %	99 %	106 %
Supérieure	91 %	90 %	91 %	89 %
GLOBAL	96 %	98 %	96 %	98 %

12.2.- Résultats prévisionnels sur 10 mois 2022 :

10 mois 2022	Frais obsèques SANS REPARTITION Calcul de M c Mutuelle	Frais obsèques AVEC REPARTITION Calcul de l'Association
Standard	111 %	115 %
Intermédiaire	96 %	98 %
Supérieure	80 %	78 %
GLOBAL	89 %	89 %

Merci à Nathalie Berteloot pour son exposé et les réponses aux questions

Il est noté que la garantie STANDARD est déficitaire depuis 4 ans (2019 P/C 101%) – (2020 P/C 118%) – (2021 P/C 127%) – (2022 partiel P/C 115%), et que le déficit a tendance à continuer, voir § 13.

13.- 100% SANTE ou RAC 0

Cette disposition mise en place par le gouvernement et supposée ne pas avoir d'influence sur les cotisations est en réalité supportée par les adhérents et influe sur les résultats.

Exemple : Lunette avec monture à 30€ et verres à 200€ chacun, total 430€ : l'Assurance maladie et la Mutuelle prennent en charge la totalité de ces 430€. Que l'adhérent soit en garantie Standard ou Intermédiaire, la Mutuelle verse la même somme, mais compte tenu que les cotisations en Standard sont plus faibles qu'en Intermédiaire, le déficit se fait sentir de manière plus importante en Standard.

14.- BENEFICIAIRES DES ALLOCATIONS OBSEQUES

Nous avons décidé, avec M comme Mutuelle, de mettre à jour une liste des adhérents ayant droits aux Allocations Obsèques. Prévue initialement le 19 janvier, le secrétaire n'a pas pu se libérer pour y travailler. Cette réunion a été reportée courant février.

15.- EVOLUTION DES RESULTATS

Résultats 1 ^{er} semestre 2018 :	P/C 88%	Résultats annuels 2018 :	P/C 82% au 31/03/2019
Résultats 9 premiers mois 2019 :	P/C 86%	Résultats annuels 2019 :	P/C 89% au 31/03/2020
Résultats 1 ^{er} semestre 2020 :	P/C 97%	Résultats annuels 2020 :	P/C 98% au 31/03/2021
Résultats 9 premiers mois 2021 :	P/C 96%	Résultats annuels 2021 :	P/C 98% au 30/04/2022
Résultats 10 premiers mois 2022 :	P/C 89%		

16.- COTISATIONS MUTUALISTES 2023 – Seule, l'info du montant des cotisations ci-jointe est conforme.

Pour 2023 : AUGMENTATION en Standard de 8% - en Intermédiaire de 3% - en Supérieure de 0,5%

Compte tenu des mauvais résultats en Standard et du nombre d'adhérents en baisse dans cette garantie, nous avons des craintes sur les futurs résultats de cette garantie.

Au cours de 2022 : 11% des nouveaux adhérents ont pris la garantie Standard

89% des nouveaux adhérents ont pris la garantie Intermédiaire

0% des nouveaux adhérents ont pris la garantie Supérieure

Lorsque vous changez de catégories d'âge, le changement de cotisations se fait au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Catégorie STANDARD				Catégorie INTERMEDIAIRE				Catégorie SUPERIEURE			
Age	Cotisations 2021	Cotisations 2022	Cotisations 2023	Age	Cotisations 2021	Cotisations 2022	Cotisations 2023	Age	Cotisations 2021	Cotisations 2022	Cotisations 2023
*E 0-25	22,85€	24,91€	26,90€	*E 0-25	28,86€	30,01€	30,91€	*E 0-25	40,20€	40,60	40,81€
19-25	31,92	34,79	37,58€	19-25	37,22	38,71	39,87€	19-25	67,22	67,89	68,23€
26-30	37,87	41,28	44,58€	26-30	39,88	41,38	42,72€	26-30	73,23	73,96	74,33€
31-40	39,93	43,52	47,01€	31-40	44,33	46,10	47,49€	31-40	81,16	81,97	82,38€
41-50	42,92	46,78	50,53€	41-50	49,89	51,89	53,44€	41-50	88,54	89,43	89,87€
51-60	47,95	52,27	56,45€	51-60	56,56	58,82	60,59€	51-60	95,57	96,53	97,01€
61-64	49,89	54,38	58,73€	61-64	64,34	66,91	68,92€	61-64	104,88	105,93	106,46€
65-70	54,94	59,88	64,68€	65-70	69,35	72,12	74,29€	65-70	112,13	113,25	113,82€
71-80	61,92	67,49	72,89€	71-80	78,80	81,95	84,41€	71-80	118,02	119,20	119,80€
81 et +	67,42	73,49	79,37€	81 et +	88,80	92,35	95,12€	81 et +	125,39	126,64	127,28€

RAPPEL – Cotisation pour l'Association : Elle est de 0,60€ / mois, incluse dans la cotisation mensuelle des membres bénéficiaires
Pour les membres Honoraires, elle est de 0,45€ / mois

17.- FONDS DE RESERVE

Une nouvelle fois, nous disons à M comme Mutuelle qu'il ne faut pas regarder uniquement les résultats prévisionnels de l'année en cours pour fixer les cotisations futures, mais aussi les résultats obtenus les années précédentes, ce fameux fonds de réserve.

M c Mutuelle doit tenir compte que depuis la création de l'association en 2012, le fonds de réserve (excédent de trésorerie) s'élève à 798€ par PP (Personne Protégée). C'est-à-dire que nous avons mis dans les caisses des mutuelles un excédent de 284.208 Euros depuis 2012, soit pour 10 ans et 10 mois. Pour M comme Mutuelle, depuis 2016, il y a eu un bénéfice ou excédent de trésorerie de 132.576 Euros (en 6 ans et 10 mois). **ON VOUS DEMANDE DE NE PAS OUBLIER CE FAIT.**

18.- CHANGEMENT DE GARANTIES

Faites le calcul du gain que vous feriez si vous passez de la garantie Supérieure à celle de Intermédiaire. Si votre état de santé le permet, vous pouvez faire un gain de plusieurs centaines d'Euros par an (430 à 500€ par personne). Cet excédent vous permet de payer quelques frais supplémentaires (lunettes, chambres particulières, supplément d'honoraires, etc.). Cette démarche est entièrement de votre décision et de votre responsabilité.

Le changement de garanties peut se faire à tout moment, à condition d'y être depuis au moins 12 mois, et de garder la nouvelle garantie au moins 12 mois, et de faire la demande au moins 5 semaines avant.

19.- **LOTIERIE** - 2 lots ont fait l'objet d'une loterie parmi les membres présents à l'AG. Le tirage au sort a été réalisé.

20.- **REGLEMENT INTERIEUR** Une mise à jour a été réalisée par le CA. Ces mises à jour ont été énumérées lors de cette AG. Le document sera mis en place sur le site Internet.

21.- CONCLUSION

Nous remercions la représentante de M comme Mutuelle de sa présence et de la présentation des résultats et des explications. Nous espérons que le 100% SANTE va bien fonctionner et que les adhérents en feront le choix dans leurs démarches. Comme souvent les modifications génèrent des dépenses supplémentaires, nous sommes toujours surpris des conséquences désagréables qu'elles apportent par la suite, surtout sur les cotisations.

Nous vous remercions d'avoir assisté à cette AG, et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Nous vous demandons de bien vouloir donner un petit coup main pour ranger le matériel.

Merci à Mauricette et Micheline pour le service

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)



**Le Conseil d'administration vous souhaite
une bonne année 2023 et surtout d'une bonne santé**